

## EXISTENCE D'UN CONFLIT DE VOISINAGE

Quels types de conflits ?

- > Relationnel
- > Culturel
- > Plantation
- > Urbanisme
- > Nuisances sonores
- > Hygiène
- > Intergénérationnel
- > Propriétaire-locataire (hors financier)
- > Interpersonnel
- > Collectif
- > Communautaire

Entre qui ?

- > Entre voisins habitants sur le territoire de la commune de Liège
- > En capacité juridique

Quand ?

- > Préventif (conflit latent) ou Réactif (conflit ouvert)
- > Hors urgence

CAS D'EXCLUSION

- > Action en Justice de paix
- > Coups et blessures
- > Refus (processus volontaire)



## INTRODUCTION DE LA DEMANDE

Qui introduit la demande ?

- > Citoyen·ne
- > Parties = personnes en conflit
- > Partenaires
- > Services communaux
- > Autres

Comment ?**Prise de contact avec la coordinatrice**

Par Mail : boîte mail de service  
[mediation.voisinage@liege.be](mailto:mediation.voisinage@liege.be)

Par téléphone :  
04/238.51.43 – 0478/481.492

Procédure de collaboration**1. Analyse de la situation**

Si deux conditions réunies :

- > Compétences du service de médiation
- > Obtention du consentement de transfert de données privées (coordonnées) au service de médiation

**2. Rédaction et envoi par mail d'une demande de médiation au service de médiation (fiche de demande / carte relais)**

**3. Prise en charge par le service de Médiation**

## PRISE EN CHARGE PAR LE SERVICE

Coordination

- > Accusé de réception de la demande
- > Attribution de la gestion à un médiateur

Suivi du médiateur**1. Entretien individuel**

(avec chaque partie)

- > Analyse de la situation

[Besoins – intérêts – enjeux – opportunités]

- > Explication du cadre de la médiation

- > Obtention de l'adhésion volontaire au processus

[Cas échéant orientation – clôture]

**2. Médiation**

- > Médiation indirecte (navette)

et/ou

- > Médiation Directe (rencontre)

**3. Évaluation avec les parties**

Issues de la médiation

- > Apaisement
- > Refus
- > Orientation
- > autre

**4. Clôture**

Rapport rédigé et envoyé